Vol. II Morinville, Alberta, 6 Octobre 1910 No 31

LE PROGRES

Directeur-Gerant : Omer St-Germain

" Notre Religion, notre langue, nos droits "

A propos du sermon du Rev. Duclos

J'ai promis d'ajouter quelques observations à celles que je faisais la semaine dernière au sujet du sermon du Rév. Duclos. Je serai court ; car si l'on voulait redresser toutes erreurs entassées dans la 2e partie, on serait interminable. Comme il fallait s'y attendre, on nous donne le protestantisme comme infiniment supérieure à l'Eglise Catholique.

Au point de vue intellectuel, la Réforme apporte la suppression du dogme, enlève tout contrôle de l'autorité, supprime l'enseignement officiel de l'Eglise. Aussi, les protestants les plus distingués ont senti le vide qui se présente dans leur religion. Luther écrivant à Zwingle disait : "Si le monde dure encore longtemps, il faudra de nouveau, à cause des interprètations diverses que l'on y fait maintenant de l'Ecriture, recevoir, pour conserver l'unité de la foi, les décrets des conciles et s'y réfugier." Ecoutez Calvin : "Dieu a placé le siège de son culte au centre de la terre, et y a mis un pontife unique que tous puissent regarder pour mieux se conserver dans l'unité. (Cala. Inst. 6. 11) -- "J'ai été aussi, dit Bèze, longtemps et fortement tourmenté par ces mêmes pensées que tu me peins. Je vois les nôtres errer à la merci de tout vent de doctrine, et, après s'être élevés, tomber tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Ce qu'ils pensent aujourd'hui de la religion, tu peux le savoir ; ce qu'ils penseront demain, tu ne pourrais l'affirmer. Sur quel point de la religion les Eglises qui ont déclaré la guerre au Pontife romain sont-elles d'accord ? Examine tout, depuis le commencement jusqu'à la fin ; à peine trouveras-tu une chose affirmée par l'un, qu'un autre aussitôt ne crie à l'impiété." (Th. Bèze, lettre à André Dudit.) Puffendorf, qu'on accusera certainement pas de rester froid lorsqu'il s'agit d'attaquer le Catholicisme, n'a pu s'empêcher de payer aussi son tribut à la vérité, lorsqu'il dit : La suppression de l'autorité du Pape a semé dans le monde des germes infinis de discorde ; comme il n'y a plus aucune autorité souveraine pour terminer les disputes qui s'élèvent de tous côtés, on a vu les protestants se diviser entre eux, et se déchirer les entrailles de leurs propres mains." (Puffendorf, de la Monarchie pontificale romaine.) Leibnitz, ce grand homme qui, selon l'expression de Fontenelle, menait de front toutes les sciences, Leibnitz, tout protestant qu'il était, reconnut aussi la faiblesse du protestantisme et la puissance d'organisation qui appartient à l'Eglise Catholique. On sait que, loin de partager la fureur des protestants contre le Pape, il considérait la suprématie religieuse de Rome avec une vive sympathie. Il avouait ouvertement la supériorité des missions catholiques sur les missions protestantes ; les communautés religieuses elles-mêmes, objet de tant d'aversion pour beaucoup de ses coréligionnaires, lui inspirajent un grand respect. Mais il faut s'arrêter. Lisons cependant une dernière citation, elle est curieuse sous la plume de Luther : "Souvent je pense en moi-même que j'ignore presque où je suis, et si j'enseigne la vérité ou non." (Luther, cal. Isleb. de Christo.) On peut bien dire, d'après cela, que le protestantisme, considéré comme une croyance déterminée, a disparu presque entièrement, nous dirons mieux, il disparut en naissant, si tant est qu'il soit jamais parvenu à exister. Le temps s'est chargé de prouver combien les prétendus réformateurs s'abusaient eux-mêmes lorsqu'ils s'imaginaient pouvoir fixer les "colonnes d'Hercules de l'esprit humain," pour répéter ici l'expression de Madame de Staël.

A la fin du même discours, le Révérend, pour expliquer son texte (Vous les reconnaîtrez à leurs fruits) examine la situation des nacatholiques de l'Europe, au point de vue matériel. Et il conclut que ces pays sont en décadence, et que l'Eglise de Rome a perdu la partie. J'en demande bien pardon au Révérend, mais il juge l'Eglise, non comme un prêtre, et cela se comprend, mais comme un marchand, et cela se comprend aussi. Pour lui tout se résume dans un commerce prospère, des transactions heureuses, une vie tranquille, disons le mot : le paradis sur la terre. On a pas besoin de beaucoup de réflexion pour remarquer que ce n'est point là le langage catholique. Où le Révérend a-t-il lu, dans l'Evangile, que Jésus-Christ promet aux siens la suppression de toute épreuve et la jouissance de tous les biens matériels ?

Au contraire, ne lit-on pas à chaque page du saint Livre que les épreuves sont la monaie courante de la vie, que le disciple n'est pas au-dessus du Maître, qu'il faut se renoncer, porter sa croix et suivre le Christ ? L'Eglise, avec l'assurance de vaincre les puissances de l'enfer n'est-elle pas avertie qu'elle sera pressurée, persécutée ; de là son nom caractéristique d'Eglise "militante" ? L'Eglise est persécutée en France, c'est vrai, mais tout observateur attentif et impartial voit avec admiration, sous les coups de l'injustice, une Eglise qui se relève avec une indomptable énergie, et sur les ruines du passé, sous les yeux de ses ennemis se reprend à construire avec une nouvelle ardeur l'édifice de sa foi et de ses œuvres. Il faut avoir fermé les oreilles aux discours de Messeigneurs Touchet et Rumeau, il faut ne pas lire les journaux qui viennent d'Europe pour affirmer la décadence de l'Eglise en France. On peut en dire autant de l'Espagne ; et, sans être prophète, on peut affirmer que dans la lutte qu'il entreprend contre le Christ et son œuvre, Monsieur le Premier, (comme dit le Rev. Duclos) sera vaincu.

Mais pourquoi le Rèvérend n'a-t-il pas parlé de la Belgique ? Ce ne peut être par dédain ? Un tel sentiment ne serait pas évangélique. N'est-ce pas plutôt parce que l'attitude et le succès de ce vaillant petit peuple gênait la thèse du prédicant. Voilà un peuple qui, depuis plus de vingt ans, vit sous un gouvernement catholique et connait une prospérité qui n'est égalée par aucune autre nation de l'Europe. Il est vrai d'ajouter que chez les Belges aussi, ce n'est pas le calme plat, le repos, l'oisiveté jouisseuse, mais l'action, la lutte et l'apostolat. Aide-toi et le Ciel t'aidera.

Cette prospérité matérielle n'est pas pour l'Eglise catholique le résultat attendu, le but qu'elle poursuit. Dieu la donne quand il lui plait, et pour le temps qui lui convient. Il peut la refuser et c'est encore une bénédiction. Car Il a dit que certains recevraient en ce monde leur récompense ; mais ils obtiendraient une récompense vaine ; bornant leur espoir au temps, ils auraient une récompense temporaire ; le ciel n'est point leur destination, puisqu'il n'a pas été le but de leurs efforts. Il faut le répéter : la véritable Eglise a peu de soucis des intérêts du monde où nul n'a de demeure stable. Tous les grands efforts de sa charité sont consacrés à préparer pour l'âme une éternité bienheureuse. En créant l'homme, Dieu l'a doué de facultés en vertu desquelles il lui est permis de se rendre riche et puissant. L'Eglise respecte cet ordre primitif. Elle prête même aux aptitudes naturelles de l'homme, un secours efficace ; mais à son tour, elle prépare des vertus et des récompenses plus hautes. Bien au-dessus de la richesse, elle place la pauvreté choisie par amour. A la puissance, elle préfère l'abnégation, l'humilité, tout ce qui dénote un généreux désintéressement de soi-même. Sachant que Dieu destribue ici-bas ses dons d'après des vues dont il ne rend compte à personne, elle ne s'inquiète point de dire pourquoi l'empire du monde passe des mains d'un peuple à celles d'un autre peuple, pourquoi telle nation infidèle prospère, tandis que telle nation catholique est abaissée. L'Eglise n'a d'autre grandeur à distribuer que la grandeur morale, qu'elle s'efforce de former en nous avec le concours de notre volonté. Sans attacher son sort à ce qui est changeant et périssable, elle préserve à la fois sa majesté et son autorité en ne se liant qu'avec ce qui est éternel. L'ignorant peut le méconnaître, l'impie l'outrager, l'apostat le combattre ; elle passe la grande voyageuse, laissant à ceux qui les lui arrachent les débris de son manteau. Les insultes de ses adversaires, les fautes de ses fils ingrats peuvent souiller sa robe, elle ne peuvent atteindre son visage ; et, comme le dit Saint Paul, le Christ en la prennant pour épouse a voulu qu'elle fut toujours sainte et immaculée, afin qu'elle soit l'irrésistible attrait des âmes éprises d'idéal et de vertu. Selon la parole évangélique, c'est à ses fruits qu'on peut la reconnaître. Elle a recueilli la doctrine de son divin Maître, elle ne s'est pas arrogé la prétention sacrilège de la réformer ; elle n'a pas voulu l'accomoder aux caprices ou aux erreurs de ses fils ; elle s'est rappelée qu'un iota ne peut être enlevé à la de la loi et que tout doit être observé car, "ce ne sont pas ceux, a dit Jésus-Christ, qui répètent : Seigneur, Seigneur, qui entreront au royaume céleste, mais bien ceux qui font la volonté de son Père qui est dans les cieux."

Un Canadien-francais "catholique."

La lumiere electrique a Morinville

Mardi soir, le 4 octobre 1910, à l'Hôtel Morinville, le conseil du village tenait une assemblée spéciale à laquelle assistait la plupart des contribuables.

M. R. Brutinel, de St-Albert, était aussi présent pour exposer son projet de fournir la lumière électrique à notre municipalité.

Dans un langage précis et choisi, il expliqua à l'assemblée le contrat qu'il entendait faire avec la corporation pour lui fournir le poupoir électrique.

Ses prix et ses conditions ont parus raisonnables à l'assemblée, car tous ceux présents étaient unanimes à ce que le conseil prenne les moyens nécessaires pour en arriver à une entente au plus vite possible.

Le comité suivant fut immédiament formé pour discuter avec M. Brutinel, le contrat qu'il leur soumettra : M.M. Chs Lemire, T. Meunier et T. Gibeault, conseillers, Omer St Germain, Sec.-Trés., Rév. J. A. Ethier, Dr A. A. Ferguson, P. S. Gaudette, H. Boissonneault et T. Nobert.

Ce comité rencontrera M. Brutinel, jeudi soir et fera son rapport à l'assemblée des contribuables qui sera tenue lundi soir, le 10 courant dans la salle paroissiale.

Le droit de propriete d'un hotel a St-Albert est l'objet d'un proces maintenant devant la Cour

Lucien Boudreau, M.P.P., le proprietaire actuel de l'hotel Astoria reclame le droit d'acheter le dit hotel pour la somme de $7.000. Madame Reneault, sa belle-mere, pretend qu'elle a ete trompee quand elle a signe le bail, parce qu'elle ne comprenait pas la langue anglaise.

Dans cette affaire nous ne traduisons que l'article paru dans le "Edmonton Daily Bulletin" dans son édition du 5 octobre courant.

Le droit de propriété de l'Hôtel Astoria, à St-Albert, est aujourd'hui l'objet d'un procès devant la Cour Suprême. Lucien Boudreau, M.P.P., de St Albert, le propriétaire actuel de l'Astoria, est le demandeur et Madame Eveline Reneault, veuve de Joseph D. Reneault, de St Albert, la defenderesse, dans l'action.

M. Boudreau reclame que, d'après une option d'achat contenue dans le bail par lequel il occupe la propriété de Madame Reneault, il a maintenant le droit sur le paiement de la somme de $7000.00 de devenir le propriétaire de la dite propriété.

Madame Reneault, qui est la belle-mère de M. Boudreau, déclare que le bail qu'elle a signé lui a été représenté n'être qu'un renouvellement d'un bail antérieure, et que c'est sur cette impression qu'elle l'a signé, ne sachant à cause de son ignorance de la langue anglaise, que le dit bail contenait une option d'achat.

PARTICULARITÉS DE LA TRANSACTION

Les particularités plus complètes de la transaction et de la réclamation de M. Boudreau sont les suivantes.

Le 4 septembre 1906, la defenderesse, Madame Reneault, veuve de Joseph D. Reneault, louait au demandeur, Lucien Boudreau et à un certain Siméon Cloutier, de St Albert, le lot 34, Block 5, dans St Albert et les bâtisses connues sous le nom de l'Hôtel Astoria, avec tout l'ameublement.

Le bail contenait le privilège ou l'option d'acheter, en tout temps, après le 1er juillet 1909, le terrain, les bâtisses et tout le mobilier au prix de $7000.00.

Le 10 septembre 1906, Siméon Cloutier transferait au demandeur son intérêt dans la propriété.

Le demandeur prétend, qu'au temps de la signature du bail, la defenderesse, Mad. Reneault était, et est encore l'administratrice des biens de son défunt époux, Jos D. Renenault, et ainsi a droit à un tier d'intérêt dans les biens personnels de son époux.

Les susdits biens loués appartenaient à Joseph D. Reneault dans son vivant et font partie de son héritage.

ARGENT DÉBOURSÉ EN RÉPARATIONS

M. Boudreau prétend qu'en siguant le bail, Mad. Reneault consentait à des réparations au montant de $4000. à $5000. Sur cette entente, il a dépensé $2000. en réparations et en addition.

Dans un jugement de la Cour Suprême, en date du 18 novembre 1909, dans une action prise par Alice St-Germain de Morinville, contre la defenderesse comme administratrice de la succession de Joseph D. Reneault, et autres, il a été déclaré par la Cour que l'option donnée par la defenderesse, était comme administratrice de la succession de Joseph D. Reneault et était violation de son "trust" comme administratrice et était nulle.

Le 14 janvier 1910, le demandeur offrait d'acheter tel que mentionné dans le bail et la defenderesse refusa.

Le demandeur reclame en conséquence l'accomplissement spécifique du privilège ou de l'option d'achat par la defenderesse en autant que son tiers d'intérêt bénéficiaire est concerné, ou dans l'alternatif, dommages au montant dépensé par le demandeur en réparations sur les deux tiers indivisibles de la propriété dans laquelle la defenderesse n'est pas bénéficiairement intéressée.

ARGUMENT DE LA DEFENSE

En opposition à la réclamation du demandeur, la défense dit que Mad. Reneault est la propriétaire enregistrée du dit terrain, comme administratrice de la succession de son défunt mari et qu'elle n'a jamais possédé aucun intérêt légal ou équitable dans le dit terrain.

Le demandeur est marié avec la fille de la defenderesse, et depuis la mort du mari de la defenderesse, a toujours été son conseiller confidentiel dans toutes les affaires en rapport avec son administration de la succession comme administratrice.

La defenderesse nie qu'elle ait consenti aux dépenses faites par le demandeur sur la propriété.

La cause devait être entendue le matin, mais à cause de l'absence de Madame Reneault, a été ajournée à 2 hres p.m. Mad. Reneault était présente à l'ouverture.

M. S. B. Woods agissait pour le demandeur et M.M. C. C. McCaul et John Cormack comparaissaient pour la defenderesse.

Le jugement est réservé.

Gaz a Morinville

La California-Alberta Oil Co., qui creuse uctuellement pour l'huile, à Egg Lake, à peu près 8 milles de Morinville, vient de frapper du gaz à une profondeur de 360 pieds seulement.

Cela ne surprend pas les habitants de Morinville, et il ne serait pas surprenant qu'on trouve de l'or dans notre région avant longtemps. Il n'y a que cela qui nous manque.

Legal, Alta.

Nouveaux arrives. Au nombre des excursionnistes venus le 24 septembre dernier, nous avons eu le plaisir d'avoir la visite de MM. Olivier, de Ste Croix de Lotbinière et Oct. Bernard, de St Lambert, comté de Lévis ; le premier était venu pour visiter les familles Garneau, Demers, Létourneau et Bachand dont il avait vu les parents avant son départ de Québec. Il a été émerveillé de voir toutes ces familles nombreuses, non seulement en état de vivre, mais heureuses et prospères, toutes groupées à quelques milles de l'église. Quand au dernier, après avoir visité la ferme de M. J. Jalbert, à 5 milles du village, ces deux messieurs se séparèrent apec une différence de $200. ; l'offre de M. Bernard étant de $2100, comptant pour la terre, les animaux et tout le roulant.

Sans se décourager, M. Bernard alla visiter la propriété de M. S. Duval, à 5 milles au nord-est du

(Suite à la 4e page)

LE PROGRES

Journal Hebdomadaire

Imprimé et publié à Morinville, Alberta, par "La Compagnie de Publication du PROGRÈS Limitée," tous les jeudis

TARIF DES ABONNEMENTS :

CANADA, - - - - - $1.00 par année
ETATS-UNIS et EUROPE, $1.50 " "

: tes communications doivent être adressées

LE PROGRES,
Morinville, Alberta.

MORINVILLE, JEUDI, 6 OCTOBRE 1910

Droits garantis par la Constitution

Il y a à Winnipeg un journal assez important, la "Tribune," que dirige M. R.-L. Richardson, ancien député. Nous traduisons de son numéro de jeudi les réflexions suivantes, lesquelles font le plus bel ornement de son article de tête :

"En notre pays, l'une des grandes causes d'infériorité ("drawbacks"), c'est la dualité des langues....

"Au gouvernement central l'anglais et le français sont à la fois langues officielles. Virtuellement, tous les documents publics sont imprimés en français et en anglais. Dans une province au moins, le français l'emporte sur l'anglais, sans que personne fasse d'efforts sérieux pour changer cet état de chose...

"Aux Etats-Unis, on compte des millions de gens qui sont arrivés là parlant d'autres langues, mais l'anglais seul y est la langue officielle. Pourquoi n'en serait-il pas de même au Canada ? A quoi sert de vouloir fusionner les races si l'on n'entreprend pas d'abord de les rallier autour d'une seule langue ?...

"On répondra qu'un traité garantit à perpétuité l'usage du français dans la Province de Québec. Mais les traités ne sont point faits pour durer toujours. Si, à un moment donné, le peuple du Canada croit que l'heure est venue d'abroger un traité, il y a un moyen d'atteindre cette fin...

"On devrait entreprendre et poursuivre une campagne en vue d'imposer l'enseignement obligatoire dans toutes les écoles du Dominion.

"Les Pères de la Confédération furent sages pour leur époque et leur génération, mais ceux qui, placés en face des circonstances nouvelles et de besoins nouveaux, reviseraient aujourd'hui la constitution, ne seraient pas moins sages."

Ainsi dit la "Tribune," qui n'oublie ici que deux choses :

1° Que la situation en notre pays n'est pas la même qu'aux Etats-Unis, où l'anglais seul a jamais été reconnu comme langue officielle ;

Et, 2°, que la constitution canadienne garantit l'usage de la langue française et respecte nos droits acquis.

Qu'il plaise ou non à la "Tribune" de s'en souvenir, c'est nous, les Canadiens-français, qui avons découvert et colonisé les premiers ce pays. C'est nous qui l'avons ouvert à la civilisation, et qui ensuite l'avons défendu contre la barbarie. C'est nous enfin qui l'avons gardé à la Couronne d'Angleterre, lorsque l'étranger menaçait de s'en emparer.

Pour cela, nous avons des droits sur ce sol, non seulement des droits moraux, mais encore des droits écrits.

Ces droits, nous sommes aujourd'hui plus de deux millions de citoyens de langue française prêts à les défendre. Nous les conserverons, et d'ailleurs l'Angleterre ne demande pas mieux que de nous les laisser.

C'est que l'Angleterre voit plus clair et plus loin que la "Tribune."

La dualité des langues, loin d'être un obstacle au développement et au progrès du pays, nous est au contraire éminemment utile. Et il n'y a pas que nous pour la proclamer...

Que la "Tribune" le demande plutôt aux visiteurs éminents que nous recevons chaque année, et qui ne peuvent assez dire leur admiration pour l'état de chose dont nous jouissons à ce point de vue.

C'est d'ailleurs une vérité que s'accordent à reconnaître tous les socialogues et tous les penseurs : la dualité des langues, bien comprise et bien appliquée, sera toujours pour un pays un élément de force et de grandeur.

Nous ne croyons pas que le Canada songe de sitôt à renoncer au bel héritage que les deux grandes races qui l'habitent lui ont légué et que les traités lui garantissent.

Le Canada est reconnu aujourd'hui comme l'un des pays les plus prospère et les plus intéressants de la terre. Le XXe siècle lui appartient !

L'Europe et les Etats-Unis sont émerveillés de nos développements et de nos progrès. Il n'y a pas sous le soleil de peuple plus heureux que le peuple canadien.

Prétendra-t-on que les Canadiens-Français n'ont pas contribué pour quelque chose à ces étonnants résultats ?

Les groupes ambitieux et revêches qui voudraient nous faire renoncer à notre langue et nous faire oublier notre origine avec nos traditions nationales se ménagent de graves mécomptes. Qu'ils en prennent leur parti ; la race française continuera, sans jalouser personne, sans ravir à aucun élément la moindre parcelle de ses privilèges, mais ferme et inflexible dans la revendication de ses droits, d'accomplir la mission providentielle qui lui a été assignée en Amérique.

Et l'Empire britannique, que nous avons toujours servi avec dévouement et dont nous sommes les loyaux sujets, ne s'en trouvera pas plus mal !

"LA PATRIE"

Vivre et laisser vivre

On se rappelle que le "Standard" de Kingston terminait son article de l'autre jour par ces mots : vivre et laisser vivre." Il voulait dire que les citoyens de langue anglaise ont droit de commander en ce pays, et que nous n'avons qu'à obéir.

L'"Evénement répond ainsi au "Standard."

"Si les Canadiens-français ne s'étaient pas rappelés cette phrase, il y a bien des Irlandais qui ne vivraient pas aujourd'hui et bien des Anglais aussi qui, pour rester fidèles à leur langue, eussent été obligés d'aller chercher asile ailleurs.

Car quoiqu'en dise le "Standard," le Canada n'est pas un pays de langue anglaise exclusivement. La langue française y possède des droits égaux à la langue de la majorité, droits qu'on a voulu lui enlever une fois, mais qu'on a été obligé de lui rendre bientôt après, droits que les Canadiens-français, égarés par les passions politiques, peuvent oublier à certains moments mais qu'ils ne se laisseront jamais arracher, qu'on en soit sûr.

"Vivre et laisser vivre." Mais qui donc oublie cette devise. Ceux qui partout où ils sont la majorité font la part la plus large aux minorités, ou ceux qui étant la majorité, refusent toute justice aux minorités, ou ne la leur donnent qu'à contre cœur et par lambeaux.

"Nous sommes de la dernière catégorie. Nous voulons laisser vivre, mais nous voulons vivre aussi. Et de même que nous respectons la langue des autres, de même que nous leur donnons toutes les facilités de l'apprendre à leurs enfants, de même aussi nous voulons qu'on respecte la nôtre et qu'on nous la laisse enseigner à nos enfants. C'est surtout l'extension de l'enseignement du français qui paraît déplaire au "Standard." Et pourquoi abandonnerions-nous notre langue simplement parce que nous passons d'une province à une autre! D'abord, nous ne sommes étrangers nulle part dans ce pays, que les nôtres ont été les premiers à civiliser. Et puis refusons-nous aux Anglais qui viennent d'ailleurs toutes les facilités d'enseigner leur langue dans cette province où nous n'aurions pourtant qu'un mot à dire pour les priver de toute contribution officielle.

"Dominer n'est pas notre but, malgré ce qu'en pense le "Standard." Nous ne demandons que le respect de nos droits de citoyens britanniques qui nous assurent le libre usage de notre langue. Et s'il faut pour cela refaire les luttes du passé nous n'hésiterons pas. Les sectaires qui escomptent pour réussir l'indifférence apparente d'une période néfaste, commettent une grave erreur. Deux millions de Canadiens-français ne se laisseront pas dépouiller."

Gigantesque Projet

Un des projets les plus en vue à la prochaine session fédérale sera bien celui de la construction du canal de la baie Georgienne.

Ce canal rendra d'immenses services à la navigation intérieure au Canada et sera une nouvelle artère de vie, d'activité, de richesse pour la nation que Sir Wilfrid Laurier veut grande et belle.

Lac la Biche et Lessard

Le R. P. Victor Legoff, O.M.I., accompagné du Fr. Vanelli, O.M.I. sont passé à "Lessard" en route pour Végreville et Edmonton.

Le chemin du Lac la Biche est très mauvais. C'est très regrettable que ce chemin ne soit réparé, car il y a encore d'excellentes terres à prendre à Lessard et au Lac la Biche.

Cette nouvelle colonie, entièrement composée de Canadiens-français se trouve à 175 milles au nord-est d'Edmonton, au nord de la petite rivière Castor.

M. l'abbé Ouellette est attendu sous peu avec de nouveaux colons. Que les Canadiens qui désirent prendre de bons homesteads se hâtent. Le chemin de fer Alberta & Great Water Ways passera à 10 ou 15 milles de Lessard.

XXX.

Les Messieurs suivants : Thomas Jalbert, de l'Islet, Cyprien Gagnon, de Chambord, Geo. Perron, de St-Jérôme du Lac, Dr J. D. Grothé, M.V., de St-Jean d'Iberville, A.D. Allonsi, de Montréal, Magloire Olivier de Québec, Oct. Bénard, de St-Lambert, Narcisse Legault, de Montréal, Hilaire Hébert, de St-Jean, Alfred Côté, de Sherbrooke, Nap. Lafrenière de Montréal, sont arrivés avec M. le Curé Ethier et sont descendus à l'Hôtel Morinville la semaine dernière.

Grâce à l'amabilité de notre Curé et de quelques citoyens de Morinville qui ont mis des voitures à leur disposition, ils ont visité plusieurs fermes de la paroisse pendant leur trop court séjour ici. Ils sont enchantés de la beauté de la récolte, de la richesse du sol et de la prospérité de leurs compatriotes de Morinville. Tous s'accordent à dire qu'ici est la plus belle et la meilleure partie de l'Ouest qu'ils ont visité depuis leur départ de Montréal. Ils sont retournés, la plupart promettant de revenir s'établir définitivement au milieu de nous.

AVIS

M. Patrice Létourneau de Legal donne avis qu'il a en sa possession une jument gris-fer, âgée de 4 ans, crin et 4 pattes noirs, nez blanchâtre. Il l'a trouvée avec un licol auquel était attaché un bout de corde. Le propriétaire pourra la réclamer de M. Létourneau en payant les frais de cette annonce.

SOUMISSION

Je recevrai jusqu'à 6 hrs p.m., samedi, le 15 octobre 1910, à mon bureau, des soumissions cachetées pour transporter l'école du District Frontenac, du Sud-Est de la section 36, T. 55, R. 25, W. 4 M., au coin Sud-Est du Sud-Est de la section 1, T. 56, R. 25, W. 4 M., soit une distance d'à peu près ¾ de mille, et de la placer telle qu'elle est maintenant.

La plus basse soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

L'ouvrage devra être fait dans le délai décidé par le bureau des Commissaires à leur assemblée du 15 octobre 1910, chez M. J. Deschênes, président.

OMER ST-GERMAIN,
Sec.-Trés.
Du district d'école
Frontenac, No. 416.

Causerie Agricole

Plantons des arbres

Voici bientôt l'automne, époque favorable à la plantation des arbres. On a coutume de considérer, dans les villages surtout, l'arbre comme un ornement de la propriété. C'est peut-être encore là ses moindre titres à notre gratitude. L'arbre est surtout, avant tout et presque partout un objet d'utilité. Qu'on en juge plutôt par cette entretien, reproduit de "La Vie Nouvelle," périodique français: On ne saurait nier l'influence extraordinairement bienfaisante des arbres. Ce sont en quelque sorte des régulateurs. Pour le comprendre, il suffit d'être observateur et d'examiner ce qui se passe en temps de pluie, dans les terrains découverts et dans les terrains boisés. Dans ceux-ci, une partie de l'eau de pluie est arrêtée en chemin par les tiges et les feuilles qui la rendent ensuite à l'atmosphère par voie d'évaporation. Les sols découverts au contraire, reçoivent la totalité de l'eau.

Si le terrain est en pente, et c'est le cas qui nous occupe, puisque les boisements se font principalement en montagne, l'eau, dans les forêts, ne battant point le sol, s'infiltre rapidement, grâce à la faculté d'imbition de la couverture, au lieu d'aller, comme dans les sols découverts, transformer en torrents véritables, les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. La neige y fond moins vite et somme toute, on peut affirmer qu'en favorisant l'infiltration des eaux "l'état boisé préserve le sol, tempère les crues, entretient les sources et régularise le débit des ruisseaux, des rivières et des fleuves..." Si nous ajoutons à cela que les racines des arbres maintiennent fortement les terrains en pentes, nous aurons montré suffisamment, je crois, que non seulement nous devons conserver intact le patrimoine forestier que nos ancêtres nous ont légué, mais encore, qu'il est utile de l'accroître.

Pourquoi nos corps municipaux ne prennent-ils pas l'initiative, bien peu coûteuse, et pourtant si fructueuse, de planter, chaque printemps et chaque automne, des arbustes le long des rues et des chemins?

Les quelques dollars dépensés à cette utile besogne rentreraient vite dans la caisse municipale par le surplus de valeur acquise par les propriétés et par l'attrait du village embelli.

Qu'on ne prétende pas, par une fausse conception du devoir civique, laisser ce travail à l'initiative privée; on sait trop le peu de soin que donne à la propriété par exemple les locataires qui n'entendent nullement enrichir les propriétaires à leurs propres dépens! Ou le propriétaires qui ont parfois trop grand à entretenir.

Du Pionnier.

PAPOTAGES

La justice et les femmes

Les dépêches du Colorado nous apprennent qu'un jury de femmes vient de fonctionner dans cet Etat Le recorder manquait d'hommes, on prend des femmes, même au Colorado, c'est-à-dire en Amérique. La nature est terrible.

Les premiers verdicts rendus par le jury féministe établissent que ceux-la ne se trompent pas; qu'entre les mains de femmes, le glaive de la loi ne risquerait pas de tomber en quenouille. On nous dit, en effet, que les citoyens du Colorado appelés à exercer la redoutable fonction de juré, ont eu pour leurs étrennes, à examiner le cas d'une de leur sexe qu'on suspectait véhémentement de folie et que pour ce motif on voulait faire interner. Les jurés n'ont pas hésité; à l'unanimité, ils ont proclamé que le sujet avait perdu la raison d'où la nécessité de l'envoyer dans un asile. A l'unanimité! Cela prouve bien que les excellentes citoyennes du Colorado n'ont pas eu le frisson de l'erreur judiciaire toujours possible. Bon pour les hommes cela!

Que les femmes rendent désormais la justice, je n'y vois d'ailleurs pour ma part aucun inconvénient, sinon qu'après avoir déploré la magnanimité des jurés, nous serions probablement exposés à critiquer leur rigueur excessive. Il ne faut pas tomber d'un mal dans un mal dangereux.

Mais qui sait si la vérité n'est pas au milieu, c'est-à-dire dans l'adoption des jurés ou les deux sexes seraient également représentés? Six hommes pour la pitié, six femmes pour la rigueur, voilà qui assurerait peut-être aux balances de Thémis une régularité en quelque sorte mécanique. Je vote pour les jurys des deux sexes.

Si vous voulez le bonheur

Aux épouses, un petit conseil qui pourrait sans aucun mal, je vous l'assure, être mis en pratique

---Vous vous aimez bien, n'est-ce pas?

---Oui, mais...

---Mais.., quoi? Si vous vous aimez bien, vous êtes donc heureux?

---Mais... oh! le cœur chez lui est bon, mais si vous saviez, comme le caractère est pénible. Voilà trois ans que je lutte, que je prie, que je pleure, que je gronde, hélas!

---Trois ans! si depuis trois ans, vous aviez mis en pratique ma recette, vous ne sentiriez plus les aspérités de son caractère et vous ne vous douteriez pas même qu'il y a des épines autour de ce cœur si affectueux.

---Il y a donc une recette.

--Oui, et tellement simple que j'hésite à vous la donner. Au lieu de lutter contre ce pauvre ami, luttez contre vous: --- au lieu de tant prier afin qu'il se corrige de ce qui ne dépend pas de sa volonté, priez pour vous, afin de devenir meilleure; au lieu de pleurer, soyez souriante quand même... en un mot diminuez vos défauts à vous, et faites-vous sainte.

Un saint, un vrai saint est patient et la patience est comme le vêtement de la laine dont, aux jours d'hiver, vous enveloppez vos membres, afin de ne pas sentir le froid.

Avez-vous jamais songé à empêcher le temps d'être froid?

Un saint est doux; et la douceur est l'enveloppe moëlleuse dont la sainteté entourra votre cœur et qui amortira la pointe des paroles piquantes ou injustes qui viendraient le déchirer.

Le travail sur les autres est souvent difficile et même impossible, le travail sur soi est toujours possible.

---Mais être saint, ce n'est pas difficile?

---Il n'y a simplement qu'à se laisser faire par le bon Dieu et à lui servir de manœuvre.

L. P. D.

Balances honnetes

Nous recevons d'un compatriote de Montréal la correspondance suivante que nous soumettons à nos lecteurs.

Avant-hier, me promenant sur la rue Notre-Dame, mon attention fut attirée par une annonce, bien banale en soi, mais fertile en enseignements; elle se lisait ainsi: "......M.X...... FABRICANT DE BALANCES HONNETES."

Je fis cette réflexion: "Il y a donc des balances malhonnêtes?"

Or, depuis vingt années je tiens une maison assez importante, et je subviens à une famille nombreuse, c'est dire que je dois compter avec des dépenses journalières, en bon père de famille, et j'aime à me rendre compte de ce que j'achète.

Pour ce faire, je me suis procuré des balances qui sont dûment poinçonnées, ainsi que les poids, par le Revenu.

Je m'explique maintenant pourquoi, souventes fois, j'ai eu des écarts de poids. A mon préjudice bien entendu, qui variant de une once à huit onces, selon la denrée.

Ex.: J'achète une demi-livre de beurre, et je reçois d'après MA balance, 7 onces au lieu de 8.

J'achète un gigot de mouton ou tout autre morceau de viande, au-dessus de cinq livres, et je constate à MA balance, que j'ai une demi-livre ou 8 onces en moins.

Il n'y a pas à Montréal, 30 chefs de famille qui contesteront mon assertion: que dans les articles d'alimentation courante, on a pas comme mesure ou poids, l'équivalent de l'argent versé.

Je dois, à la vérité, de déclarer que mon épicier fait exception, et que ses pesées sont toujours correctes.

D'où vient cet état de chose? Il a un magasin fort bien achalandé; il fait de bonnes affaires, et, chose extraordinaire, il donne le poids exigible; d'où, je conclus qu'il a acheté "des balances honnêtes."

J'aime à penser qu'il n'est pas le seul; mais où trouver les autres?

Finalement, je conclus que la loi ne protège pas assez le consommateur, puisque de l'aveu du marchand de balance, il y en a, qui ne sont pas HONNETES.

PETER FAMILIAS

MARCHE D'EDMONTON

Corrigé, 21 septembre 1910

ANIMAUX VIVANTS

Première qualité de porc, pesant 150 à 250 lbs.	7½c.
Seconde qualité et plus pesants	6 à 7 cts
Bon Bœuf gras de 1200 et au-dessus,	3¼ à 4c.
Bon Bœuf gras de 1000 livres	3 à 3½c.
Taures grasses, qualité extra de 1050 lbs et au-dessus,	2½ à 3
Qualité médium,	2¾ à 3¼
Vaches grasses, qualité extra, de 1000 lbs et au-dessus,	2¾ à 3c.

LÉGUMES

Patates (nouvelles)	.40 le mi.
Choux, la pomme,	5 cts
Céleri, 2 lbs pour	25 cts

PRODUITS DE LA FERME

Œufs, la douzaine,	30 cts
Beurre, la livre,	25 à 30c.
Beurre de Beurrerie,	35 cts.
Avoine, le minot,	40 cts.
Mil, la tonne,	$22.
Foin de hauteur,	$20.
Foin de "slough,"	$16.

On annonce le prochain mariage de la princesse Alexandra de Fife au prince Christophe de Grèce.

On se demande où ils vont faire leur voyage de noces. S'ils étaient dans l'Alberta, ils iraient bien certainement à Banff.

Cartes Professionnelles

Notes Locales

Etaient en visite chez Madame Reneault, lundi dernier : Mesdames G. Roy, R. Duplessis et E. Lambert, d'Edmonton.

o o o

De passage à Morinville mercredi dernier, Melle Juliette Léveillée, de Woodbend, Alta.

Après une courte visite chez M. R. Chaput et chez M. L. L'abbé, son oncle, Melle Léveillée est repartie le même jour par le train.

o o o

Les R.R. P.P. Albert et Steinmetz nous ont définitivement quitté lundi pour Wainwright où ils exerceront leur ministère à l'avenir.

Ils remplaçaient ici notre curé pendant son voyage à Montréal. Par leur amabilité et leur dévouement, ils ont conquis l'estime et la confiance des paroissiens de Morinville qui en garderont tous un bon souvenir.

Nous leur souhaitons succès et bonheur dans leur nouvelle paroisse et espérons les revoir bientôt.

o o o

Les citoyens de Morinville qui étaient allés assister aux grandes fêtes du Congrès Eucharistique à Montréal, nous sont tous, la plupart, revenus lundi. Ils ont été très impressionnés des grandioses fêtes religieuses dont ils ont été les témoins, mais tous aussi sont heureux et contents d'être de retour à Morinville.

M.M. Jos Boisvert et Henri Nobert sont revenus avec chacun un colon, M. J. Boisvert, dans la personne d'un cousin, M. Moreau, de St-Paul de Joliette, P.Q., et M. Henri Nobert, dans la personne d'un de ses frères de St-Luc, comté Champlain, P.Q.

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue aux deux nouveaux colons.

o o o

M.M. Oscar Tessier et J. N. Pomerleau d'Edmonton étaient de passage ici, mercredi dernier.

Ils nous ont fait l'honneur d'une visite à nos bureaux.

M. Tessier arrive de Montréal où il était allé pour assister aux fêtes du Congrès Eucharistique.

Comme tous ceux qui ont assisté à ces grandes démonstrations du triomphe de l'Echaristie, M. Tessier a été très impressionné.

Un fait qui l'a surtout frappé c'est celui de voir toutes les nationalités et toutes les croyances se donner la main pour le succès de ces fêtes de l'Eglise Catholique.

o o o

Lorsque vous vous rendez à Edmonton, soit en voyage d'affaires ou autrement, ne manquez pas de faire une visite à notre affable compatriote, M. J. A. McNeil, 243, Ave Jasper Ouest.

Tous les amateurs de bons tabacs canadiens, cigares de marques supérieurs, etc., trouveront à ce magasin tout ce qui flattera leur goût.

o o o

M. Joseph Boisvert a fait une visite à nos bureaux pour nous donner quelques impressions de son voyage.

M. Boisvert se plait à dire qu'il a fait le plus beau voyage qu'il soit possible de faire dans le court délai d'un mois.

Il a assisté à toutes les fêtes du Congrès et ensuite, il a visité tous ses parents qui demeurent la plupart dans le comté de Champlain : il était accompagné de M. le Curé Ethier. Les visites furent courtes mais nombreuses et pour cloture, nos visiteurs furent conviés à une grande réunion de parents, où l'on s'amusa bien comme on sait toujours le faire dans les vieilles familles canadiennes françaises.

Nos visiteurs sont allés rendre visite à la Révérende Sœur Marie-Alberte, au couvent de St Prospère, comté Champlain, P.Q.

Cette religieuse est la sœur de Madame Boisvert et elle est une ancienne paroissienne du Rév. M. le Curé Ethier. Elle vint à Morinville à l'âge de 7 ans seulement et reçu ses premières notions d'éducation du curé de la paroisse. Plusieurs années plus tard, elle retourna dans la Province de Québec pour prononcer ces derniers vœux.

M. Boisvert raconte combien c'était touchant et impressionnant de voir la joie et le bonheur de cette bonne sœur de revoir son parent, M. Boisvert, qu'elle considère comme un père depuis qu'elle est orpheline, et le Rév. M. Ethier qu'elle considère comme son père spirituel, puisque c'est lui qui lui a

enseigné la voie de la vie religieuse.

o o o

DECES. Nous avons la douleur d'annoncer le déces de Christiana-Aurore, à l'âge de 2 ans et quelques mois, enfant de M. Joseph Caron de Morinville, le 29 septembre dernier.

Nos plus sincères condoléances à la famille éprouvée.

Legal, Alta.

(Suite de la 1re page)

village ; on en vint à l'entente suivante : $1600 comptant et $400 dans deux ans. Ces deux visiteurs sont retournés enchantés, l'un de ce qu'il a vu et entendu, l'autre de son achat.

o o o

Dimanche dernier, la grand'messe a été chantée par le Rév. J. P. Leduc qui vient d'arriver du diocèse de Valleyfield ; il demeurera chez notre curé, son compatriote et ancien précepteur, avant de prendre charge des missions d'Edison, Pickardville et Jeffrey.

Le Rév. M. Leduc est le confrère de classe du Rév. Père Pilon de Strathcona et du Dr J. E. Amyot, de St Emile.

o o o

En visite au presbytère dimanche dernier, le Rév. J. A. Ethier, curé de Morinville accompagné des R.R. P.P. Albert et Steinmetz.

o o o

Naissances. Mad. Alphédor Proulx, un fils, Joseph-Wilfrid-Arthur. Parrain et marraine de l'enfant, Wilfrid et Angéline Proulx, oncle et tante du nouveau né.

Le 2 octobre, Madame Georges Labbé, un fils, Joseph-Télesphore-Georges. Parrain et marraine M. et Mad. T. Labbé, grands parents de l'enfant.

Deces d'un celebre Medecin

Les journaux de l'Est nous apportent la triste nouvelle de la mort du Dr Rottot, de Montréal.

C'est une grande perte, non seulement pour le monde médical, mais aussi pour les pauvres, car il était vraiment charitable.

Il était le père de M. A. Rottot, de Egg Lake, Alta., à qui nous offrons nos plus sincères condoléances.

Canada et Etats-Unis

Le Dominion aura bientot un representant a Washington. Une lacune a combler au point de vue diplomatique

Le Canada a, paraît-il, l'intention d'envoyer à Washington un représentant pour résoudre les nombreuses questions qui surgissent à tout moment entre le Dominion et les Etats-Unis. Il est difficile de déterminer quelle sera l'attribution exacte du représentant à Washington ou la responsabilité de celui qui occupera ce poste, mais ce qui est certain c'est que cette lacune a nui aux relations diplomatiques de ces deux pays.

Si Sir Wilfrid Laurier avait eu sous la main un homme de l'habilité et du prestige voulu pour remplir ce poste, il y a longtemps qu'un représentant canadien aurait été envoyé à Washington, d'autant plus que les Etats-Unis ont à plusieurs reprises fait comprendre qu'une telle proposition leur serait agréable.

A la suite d'une accumulation extraordinaire de complication, le secrétaire Root s'est rendu à Ottawa pour discuter ce présent état de choses avec Sir Wilfrid Laurier.

On est actuellement incertain si l'on doit substituer au système actuel les relations directes qui sont actuellement proposées.